



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 septembre 2015

Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations du chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, sur le tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de la chaussée sur ce tronçon ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;

Vu la réflexion menée afin de réduire le trafic des pendulaires à l'intérieur du quartier, préconisant la mise en sens unique du chemin de Claire-Vue, tel qu'il est précisé dans le concept de circulation établi par le Bureau BCPH ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 7 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'605'000.-- destiné à la mise en séparatif et au réaménagement de surface du chemin de Claire-Vue et chemin des Maisonnettes, tronçon compris entre l'avenue du Plateau et le chemin des Troènes ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements
 - rubrique 501, compte 710028.501115, pour la part des travaux des collecteurs pour le chemin de Claire-Vue et le chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 2'814'000.— ;
 - rubrique 501, compte 623028.501761, pour la part des travaux de réaménagement des chaussées au chemin de Claire-Vue et au chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 791'000.— ;
3. de porter ces sommes au bilan, rubrique 141, compte 710028.141111 et 623028.141011 ;
4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452 ;
5. d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs, estimée à Fr. 2'814'000.--, en 30 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000 ;
6. d'amortir la dépense relative à la part du réaménagement des chaussées, estimée à Fr. 791'000.--, en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Jean FONTAINE



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 septembre 2015

Vu la nécessité d'entreprendre l'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés du quartier du Plateau, à savoir chemins de la Pépinière, des Recluses, du Salève et des Voirons ;

Vu que le crédit d'étude sollicité est nécessaire à l'établissement des plans du projet, de la demande d'autorisation de construire, de la mise en soumission selon la procédure AIMP et de la clé de répartition financière entre les propriétaires privés ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 31 août 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 161'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des chemins privés Pépinière, Recluses, Salève et Voirons ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710900.501212 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710900.141131 ;

4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique N°71.452
5. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2016 si cette étude n'est pas suivie de réalisation ou en 30 ans dès 2016 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :
Jean FONTAINE

The image shows the official seal of the City of Lancy, Canton of Geneva, which is circular and contains the text 'VILLE DE LANCY' and 'CANTON DE GENÈVE' around a central emblem. Below the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean Fontaine'.



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 septembre 2015

Vu la réalisation de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex et les aménagements qui lui sont liés ;

Vu que cette réalisation a nécessité des emprises sur plusieurs parcelles appartenant à la commune de Lancy, le long de la route de Chancy ;

Vu qu'il convient désormais de régulariser la situation foncière desdites parcelles en procédant à leur division et à la cession des surfaces correspondant à ces emprises à l'Etat de Genève ;

Vu le projet d'acte établi par l'étude NOTAIRES A CAROUGE ;

Vu l'article 30, lettre k, chiffre 3, de la loi sur l'administration des communes du 15 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 septembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 26 oui / 5 non / 0 abstentions

1. D'accepter de procéder aux divisions des parcelles suivantes :

- Parcelle 3517, de 20'322 m², pour former les nouvelles parcelles 4948 (3517A) de 20'087 m², et 4949 (3517B) de 235 m², selon le dossier de mutation 40/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
- Parcelle 4172, de 14'696 m², pour former les nouvelles parcelles 4960 (4172A) de 14'525 m², et 4961 (4172B) de 171 m², selon le dossier de mutation 46/2012 établi par le bureau hkdgéomatique

- Parcelle 1734, de 849 m², pour former les nouvelles parcelles 4962 (1734A) de 669 m², et 4963 (1734B) de 180 m², selon le dossier de mutation 47/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
 - Parcelle 2261, de 3216 m², pour former les nouvelles parcelles 4968 (2261A) de 3169 m², et 4969 (2261B) de 47 m², selon le dossier de mutation 50/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
 - Parcelle 3034 (15'763 m², pour former les nouvelles parcelles 4970 (3034A) de 15'634 m², et 4971 (3034B) de 129 m², selon le dossier de mutation 41/2012 établi par le bureau hkdgéomatique
2. D'accepter de céder gratuitement à l'Etat de Genève les nouvelles parcelles 4949 de 235 m², 4961 de 171 m², 4963 de 180 m², 4969 de 47 m² et 4971 de 129 m²
 3. D'introduire une servitude d'empiètement sur les parcelles cédées afin que la Ville de Lancy n'ait pas à supporter d'éventuels frais d'occupation du domaine public cantonal
 4. De faire supporter à l'Etat de Genève les droits, émoluments, frais et honoraires et autres démarches administratives dans le cadre de cette opération
 5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Jean FONTAINE